

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel  
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	2
3. Risques et incertitudes.....	5
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	5
5. Approbation des cadres supérieurs.....	5
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	6
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié).....	7

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

**1. Introduction**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le rôle du CR est d'approuver, ou non, certaines activités liées à la sécurité nationale et au renseignement que le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) ou le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) souhaitent mener. Ces activités peuvent enfreindre la législation canadienne ou porter atteinte à la vie privée de Canadiens ou de personnes se trouvant au Canada. Pour mener ces activités, le CST et le SCRS doivent d'abord obtenir l'autorisation écrite de leurs ministres respectifs ou, dans certains cas, du directeur du SCRS. Le CR examine ensuite l'autorisation du ministre concerné ou du directeur afin de déterminer si les conclusions qu'elle contient sont raisonnables. Ce n'est qu'avec l'approbation du CR que les activités peuvent avoir lieu.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le [site Web du Bureau](#).

**Méthode de présentation du rapport**

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du Bureau du commissaire au renseignement telles qu'elles sont approuvées dans le Budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier 2023-2024 ou dans les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2023, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2023-2024 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2024	2022-2023 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2023	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T3 2023-2024 (31 décembre 2023)	Dépenses cumulatives au T3 2022-2023 (31 décembre 2022)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 539	2 544	(5)	1 523	1 618	(95)
Autorisations législatives	178	167	11	128	125	3
Total	2 717	2 711	6	1 651	1 743	(92)

	2023-2024 Dépenses du T3	2022-2023 Dépenses du T3	Écart entre les dépenses du T3 de 2023-2024 et celles du T3 de 2022-2023
Crédit 1 Dépenses de programme	468	515	(47)
Autorisations législatives	43	42	1
Total	511	557	(46)

**État des autorisations**

À la fin du troisième trimestre (31 décembre 2023), le BCR avait reçu des autorisations totales de 2 717 000 \$. Ces autorisations comprenaient des autorisations votées et législatives de 2 599 000 \$ ainsi que le report du budget de fonctionnement de 118 000 \$.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

À la fin du troisième trimestre de l'exercice précédent, le BCR avait reçu des autorisations totales de 2 711 000 \$, y compris le report du budget de fonctionnement de 118 000 \$.

La variation globale entre les autorisations est principalement attribuable à un rajustement du taux du régime d'avantages sociaux des employés prévu par la loi.

**État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Les dépenses budgétaires cumulatives au 31 décembre 2023 ont diminué de 92 000 \$ (5,3 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- Les dépenses liées au crédit 1 ont diminué de 95 000 \$;
- Les paiements législatifs ont augmenté de 3 000 \$.

Pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2023, les dépenses budgétaires ont diminué de 46 000 \$ (8,3 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- Les dépenses liées au crédit 1 ont diminué de 47 000 \$;
- Les paiements législatifs ont augmenté de 1 000 \$.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et de 2022-2023 (du 1er avril au 31 décembre)	Écart entre les dépenses au T3 de 2023-2024 et au T3 de 2022-2023 (du 1er octobre au 31 décembre)
<b>Crédit 1 : Dépenses du programme (en milliers de dollars)</b>			
1 Personnel	L'augmentation des coûts depuis le début de l'exercice est principalement attribuable aux augmentations des taux de rémunération découlant de la signature des conventions collectives pour l'administration publique centrale et au moment des paiements des salaires des détachements. L'écart négatif au troisième trimestre est principalement attribuable au moment du recouvrement des salaires des détachements en 2022-2023.	29	(28)
2 Transport et communication	La majeure partie de la diminution est attribuable aux	(9)	(7)

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

	frais de déplacement. La conférence annuelle du CSERGC, tenue à Washington l'an dernier, a eu lieu à Ottawa en 2023-2024.		
4 Services professionnels	Les diminutions cumulatives et trimestrielles sont principalement attribuables au moment des dépenses des services de soutien technique et administratif par rapport à l'exercice précédent. Les coûts des services de soutien ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2022-2023, mais les services de soutien n'ont pas encore été facturés pour 2023-2024.	(103)	(89)
6 Réparation et entretien	Les dépenses de réparation et d'entretien liées aux améliorations de sécurité ont légèrement augmenté en 2023-2024. L'écart trimestriel est entièrement lié au moment des paiements par rapport à l'exercice précédent.	17	90
7 Services publics, matériel et fournitures	La diminution, tant annuelle que trimestrielle, est attribuable à une réduction globale des fournitures de bureau et au remplacement des imprimés par des abonnements et des services d'accès aux données.	(15)	(3)
9 Acquisition de machinerie et d'équipement	La diminution, tant en cumul annuel que trimestriel, est attribuable à l'acquisition de mobilier de bureau au cours du troisième trimestre de 2022-2023. Il n'y a eu aucune acquisition en 2023-2024.	(10)	(10)
Autre : (information et location)		(4)	0
Sous-total - Crédit 1		(95)	(47)
Dépenses législatives			
1 Personnel : contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		3	1
Total		(92)	(46)

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

**3. Risques et incertitudes**

Le BCR continuera de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

**4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changements significatifs en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

**5. Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

Version originale signée par

\_\_\_\_\_  
L'honorable Simon Noël, C.R.  
Commissaire au renseignement

Ottawa (Canada)  
Le 14 février 2024

Version originale signée par

\_\_\_\_\_  
Justin Dubois  
Dirigeant principal des finances

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

**Annexe A – État des autorisations (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2023-2024</b>			<b>Exercice 2022-2023</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 539	468	1 523	2 544	515	1 618
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	178	43	128	167	42	125
<b>Total des autorisations</b>	<b>2 717</b>	<b>511</b>	<b>1 651</b>	<b>2 711</b>	<b>557</b>	<b>1 743</b>

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

**Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2023-2024</b>			<b>Exercice 2022-2023</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	1 342	287	873	1 336	314	841
Transports et communications	27	4	9	27	11	18
Renseignements	30	5	14	30	5	16
Services professionnels et spéciaux	853	51	442	848	140	545
Location	320	73	220	311	73	222
Réparation et entretien	100	90	90	114	0	73
Services publics, matériel et fournitures	25	1	3	23	4	18
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	20	0	0	22	10	10
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2 717</b>	<b>511</b>	<b>1 651</b>	<b>2 711</b>	<b>557</b>	<b>1 743</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 717</b>	<b>511</b>	<b>1 651</b>	<b>2 711</b>	<b>557</b>	<b>1 743</b>